EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/04 de la Municipalité, du 17 février 2022 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 400'000.-, destiné à financer la conception et la réalisation d'un nouvel éclairage à l'église St-François ;
2. d'amortir annuellement la somme sous chiffre 1 par le budget du Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, rubrique n° 5013.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 5013.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous le chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions ou recettes qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président

La secrétaire adjointe

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD